



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 267 872
A3

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

㉑ Numéro de dépôt: 87810631.9

㉓ Int. Cl.⁴: E 01 C 13/00

㉒ Date de dépôt: 03.11.87

㉔ Priorité: 03.11.86 CH 4387/86

㉕ Demandeur: Dunand, Jacques
Chemin Guet
CH-1635 La Tour-de-Trême (CH)

㉖ Date de publication de la demande:
18.05.88 Bulletin 88/20

㉗ Inventeur: Dunand, Jacques
Chemin Guet
CH-1635 La Tour-de-Trême (CH)

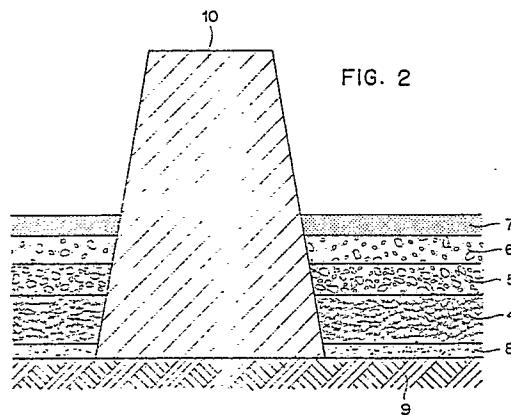
㉘ Etats contractants désignés:
BE CH DE FR IT LI LU NL

㉙ Mandataire: Rochat, Daniel Jean et al
Bovard SA Ingénieurs-conseils ACP Optingenstrasse 16
CH-3000 Bern 25 (CH)

㉚ Date de publication différée du rapport de recherche:
03.08.88 Bulletin 88/31

㉛ Pistes polyvalentes aménagées pour la pratique de sports, notamment l'équitation.

㉜ L'invention a pour but la réalisation de deux types de pistes polyvalentes aménagées notamment pour les sports équestres. La structure de la première des pistes pouvant convenir aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, la structure de la seconde piste étant prévue pour l'intérieur, c'est-à-dire sous un manège couvert. La piste "extérieure / intérieure" comprend par exemple quatre couches (4, 5, 6, 7). La couche (5) remplit une fonction compensatrice d'usure, une fonction antidérapante pour le cheval et une fonction consistant à empêcher les cailloux de la couche inférieure de se mélanger au sable de la couche (6). Elle est constituée de graviers ou roches concassées enrichies de fillers ou farines. Sa granulométrie est de 0/15 mm, son épaisseur est de l'ordre de 10 cm. La couche superficielle (7) est en matériau synthétique. La structure de la piste "intérieure" est en deux couches (10, 11). La couche (10) est en terre glaise stabilisée à la chaux vive, la couche (11) est également en matériau synthétique. Cette dernière sera "tenue" par la glaise avec laquelle elle forme un conglomerat aux propriétés similaires à celles d'une pelouse.



EP 0 267 872 A3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 87 81 0631

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	STRASSE UND AUTOBAHN, no. 7, 1973, pages 312-321 "Bodenstabilisierung mit Kalk" * Pages 312-315 *	7,8,9	
D,Y	-- FR - A - 2 546 927 (BAT TARAFLEX) * En entier *	7,8,9	E 01 C 13/00
A	--	1,5	
D,A	FR - A - 2 132 523 (BASSE) * En entier *	1,6	
D,A	-- DE - A - 1 811 357 (VOIGT) * En entier *	1	
A	-- EP - A - 0 165 895 (FATIO) * Page 3, lignes 13-25 *	1,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
A	-- EP - A - 0 140 354 (KEMPE) * Page 9, lignes 12-24; figure 5 *	9	
A	-- FR - A - 2 506 358 (COURT & PARTY)		E 01 C

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	13-04-1988	DIJKSTRA	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul	Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	& : membre de la même famille, document correspondant	
A : arrière-plan technologique	O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire			

REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
- à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions.

à savoir:

1. Revendications 1-6: Piste polyvalente avec une structure en trois ou quatre parties (piste extérieure/intérieure) La partie intermédiaire étant constituée de deux couches à base de gravier
2. Revendications 7-9: Piste polyvalente avec une autre structure en deux parties (piste antérieure) La couche inférieure étant constituée de glaise stabilisée

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,
- à savoir les revendications: